

15. MAI 1913

793

## 370

E 2001 (A), Archiv-Nr. 144

*Der schweizerische Gesandte in Paris, Ch. Lardy, an den Bundespräsidenten  
und Vorsteher des Politischen Departementes, E. Müller*

S

Paris, 15 mai 1913

En réponse à la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier<sup>1</sup>, je m'empresse de Vous faire part des renseignements suivants dus à l'obligeance de M. Kammerer, Sous-directeur pour la Chine au Ministère français des Affaires Etrangères:

Il y a treize mois, soit en avril 1912, le Japon a pris l'initiative de proposer aux grandes Puissances de ne *reconnaître la République chinoise* que simultanément et après accord entre elles. Le Japon ajoutait qu'à son avis, il n'y aurait lieu pour les grandes Puissances de reconnaître la République chinoise qu'après l'accomplissement de deux conditions, l'engagement par la République chinoise de respecter et maintenir les obligations contractées par le Gouvernement antérieur; et le rétablissement de l'ordre.

Ces propositions japonaises furent acceptées par toutes les grandes Puissances, y compris les Etats-Unis d'Amérique.

A leur grand étonnement, elles ont appris l'intention de M. Wilson, le nouveau président des Etats-Unis, de reconnaître le 8 avril 1913 la République chinoise. Elles firent toutes des représentations à Washington et durent reconnaître que cette décision de M. Wilson ne reposait sur aucun motif international ou de droit des gens, mais uniquement sur le désir de faire autre chose que le Gouvernement républicain de l'ex-président Taft. – Les représentations des Gouvernements européens et du Japon demeurèrent d'ailleurs infructueuses, et le Cabinet de Washington reconnut isolément la République chinoise sinon le 8 avril, du moins le 2 Mai 1913, c'est-à-dire aussitôt après l'élection du bureau de l'assemblée nationale chinoise.

L'attitude des Puissances n'a pas été guidée exclusivement par la question de l'emprunt chinois; cette question est d'ailleurs vidée; l'emprunt va être émis dans trois jours et les ressources dont disposera désormais le Gouvernement chinois seront de nature à consolider la position du président Yuan Chi Kai.

En présence de l'attitude des Etats-Unis, le Gouvernement français, après s'être mis d'accord avec l'Allemagne, la Russie, l'Autriche et l'Italie, a télégraphié à son Ministre à Pékin, le 8 Mai, que tous les Gouvernements des grandes Puissances européennes et le Japon étaient d'accord (on n'a pas l'assentiment direct de l'Angleterre, mais on sait ici par la Russie que l'Angleterre est d'accord) pour autoriser leurs Ministres à Pékin à reconnaître la République chinoise à la

---

1. *Das Politische Departement an die Gesandtschaft in Paris, 13. Mai 1913: [...] Avant de s'engager par une reconnaissance formelle le Conseil fédéral désirerait connaître les intentions du Gouvernement français et son appréciation sur la situation actuelle en Chine [...] (E 2001 (A), Archiv-Nr. 144).*

condition que celle-ci reconnût expressément les engagements internationaux pris par l'ancien Régime, et à la condition qu'à leur avis, l'ordre fût suffisamment consolidé (des troubles et assassinats récents permettent d'avoir des doutes). On s'en rapporte à la décision des Ministres pour constater, d'un commun accord, la réalisation de ces deux conditions, et pour fixer la date de leur reconnaissance *simultanée* de la République chinoise. – On paraît disposé à penser que cette reconnaissance aura lieu entre le 1er et le 15 Juillet, parce que d'ici là, Yuan Chi Kai, grâce aux fonds de l'emprunt, aura réussi à se faire élire président et à rétablir approximativement l'ordre.

M. Kammerer ne m'a pas caché sa surprise de voir la Suisse projeter de reconnaître la République chinoise en dehors des Gouvernements qui accordent leur protection aux Suisses, savoir la France et l'Allemagne. – Indépendamment de la question de forme, c'est-à-dire de la difficulté de faire une notification de ce genre par une voie extra-diplomatique ou par le canal de la Légation d'un pays qui ne reconnaît pas encore le nouveau régime chinois, M. Kammerer fait observer que le Conseil fédéral mettra dans une fausse position les Ministres d'Allemagne et de France à Pékin. – En outre, il fait observer que la Chine oppose depuis quelques années un certain mauvais vouloir à la reconnaissance de la protection des Suisses par l'Allemagne et la France et qu'il faut de la fermeté de la part des représentants de ces deux Etats à Pékin pour écarter ce mauvais vouloir peu déguisé. – On risque à Berne, d'après M. Kammerer, de fournir aux Chinois un nouvel argument contre la protection franco-allemande, en faisant un acte politique important en dehors de ces deux Etats.

Je me permets de rappeler à ce propos qu'au Siam, nous rencontrons depuis plusieurs années un mauvais vouloir très caractérisé contre la même protection de nos compatriotes.

[...]